

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

**DOB VILLE
DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017**

PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 - CM 30 01 2017

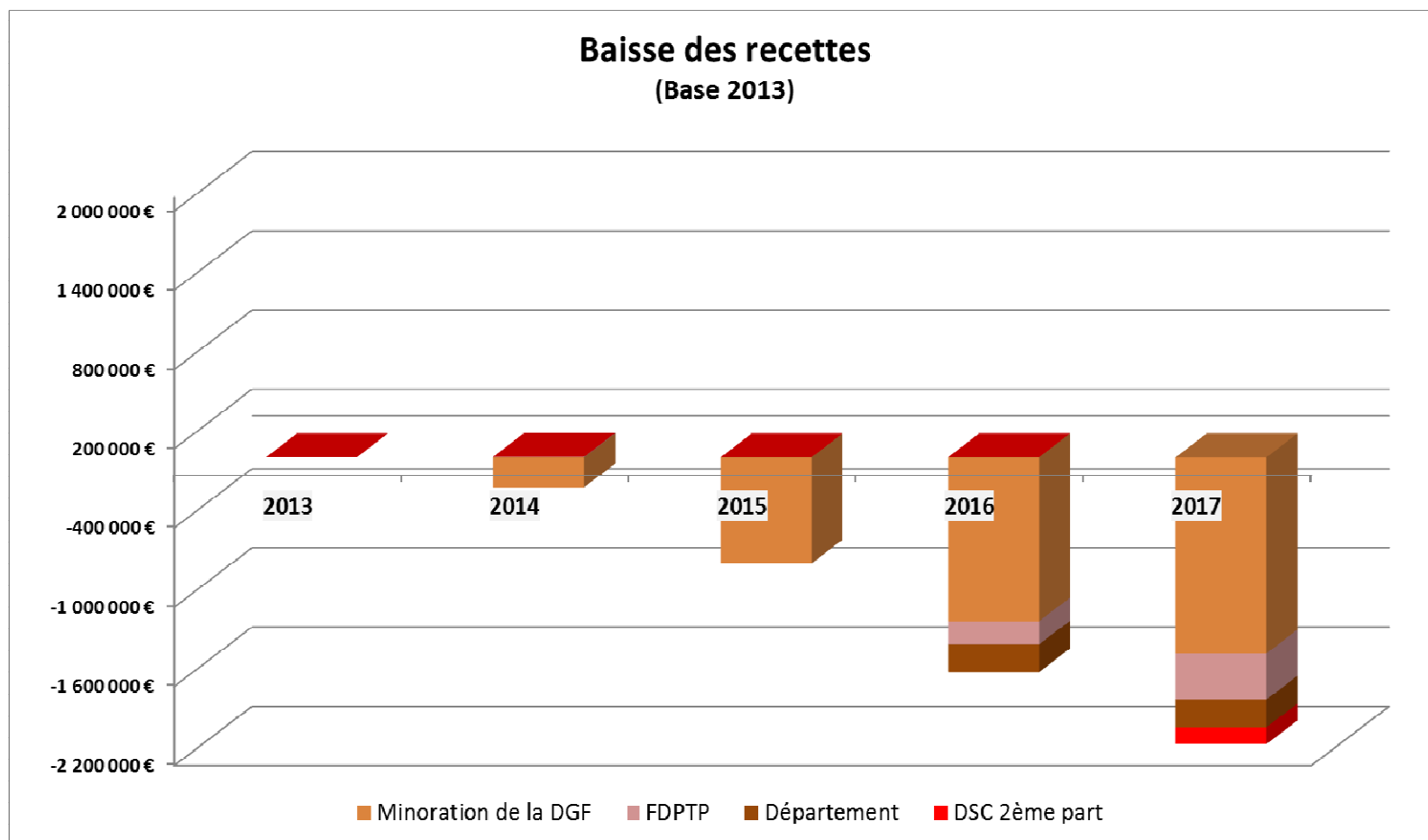
Août 2015 : loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (Loi « Notre ») renforce les informations contenues dans le débat d'orientations budgétaires (DOB) de l'article L.2312-1 du CGCT

Le DOB a toujours pour finalité de donner aux élus toute l'information nécessaire et disponible pour leur permettre de voter le budget 2017 (BP 2017)

Le DOB présente les éléments endogènes et exogènes à la Ville qui influent sur sa situation financière en les mettant en perspective

L'adoption du budget doit se faire dans les 2 mois qui font suite à la présentation du DOB et il doit être acté de sa tenue par délibération du conseil municipal

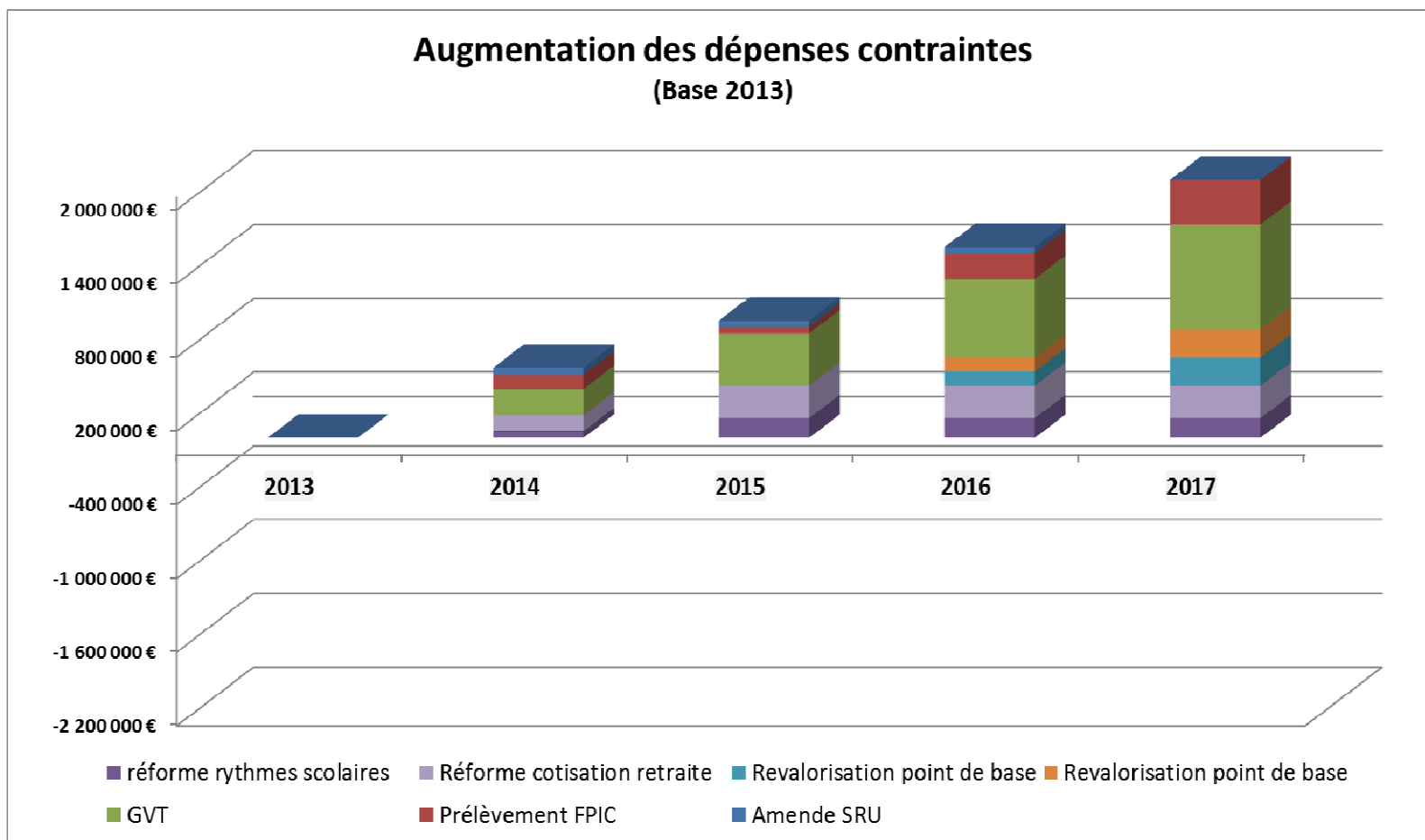
BAISSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (base 2013)



- Effondrement de la DGF qui a diminué de moitié soit une perte de 1,484 M€
- Suppression du FDPTP en 3 ans ; il représentait 520 K€ de recettes en 2015
- Suppression en 2016 des subventions départementales : - 210 K€
- Suppression de la DSC 2^{ème} part (CASGBS) en 2017 : - 128 K€

→ - 2.170 K€

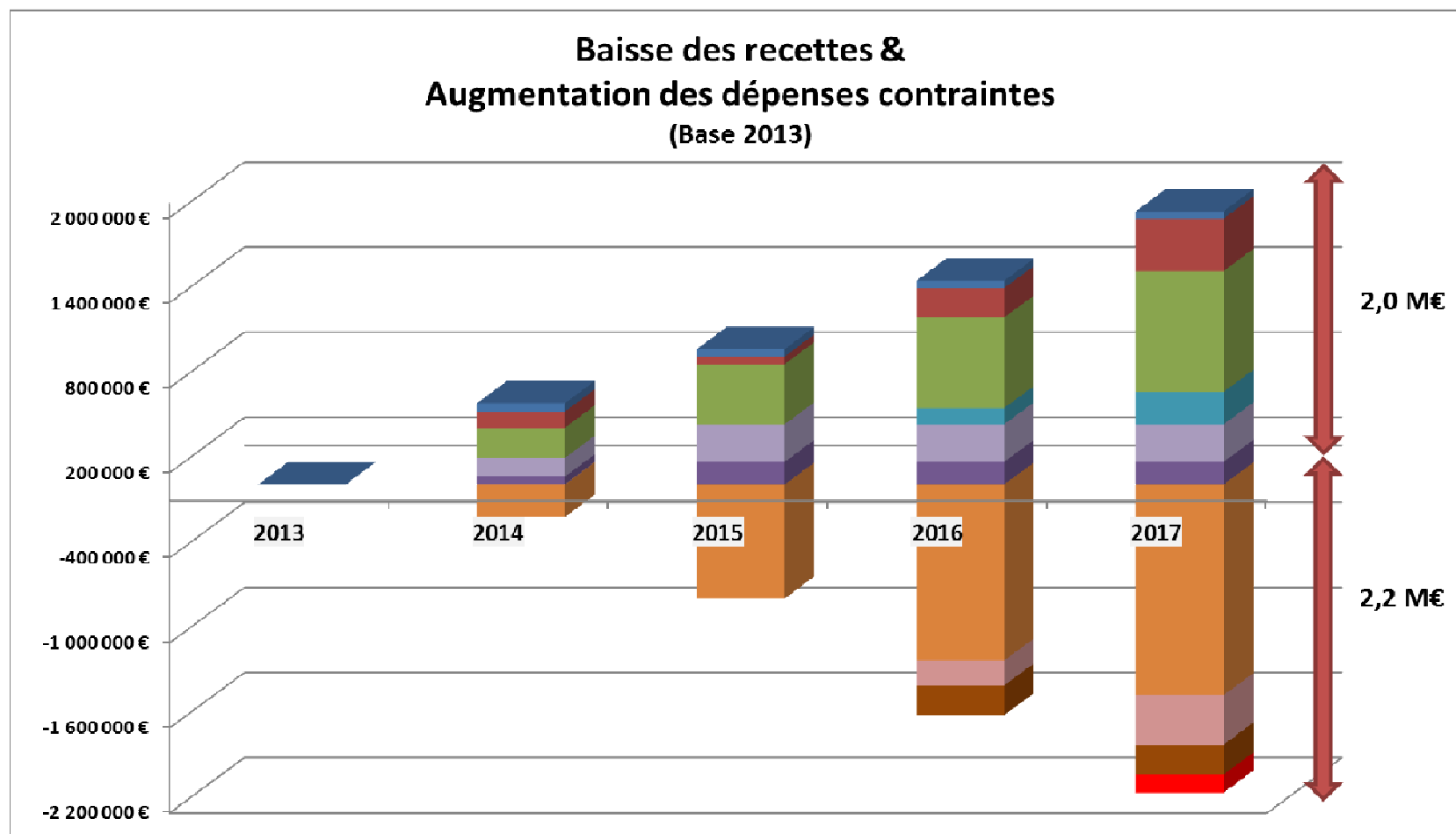
AUGMENTATION DES DEPENSES CONTRAINTES (base 2013)



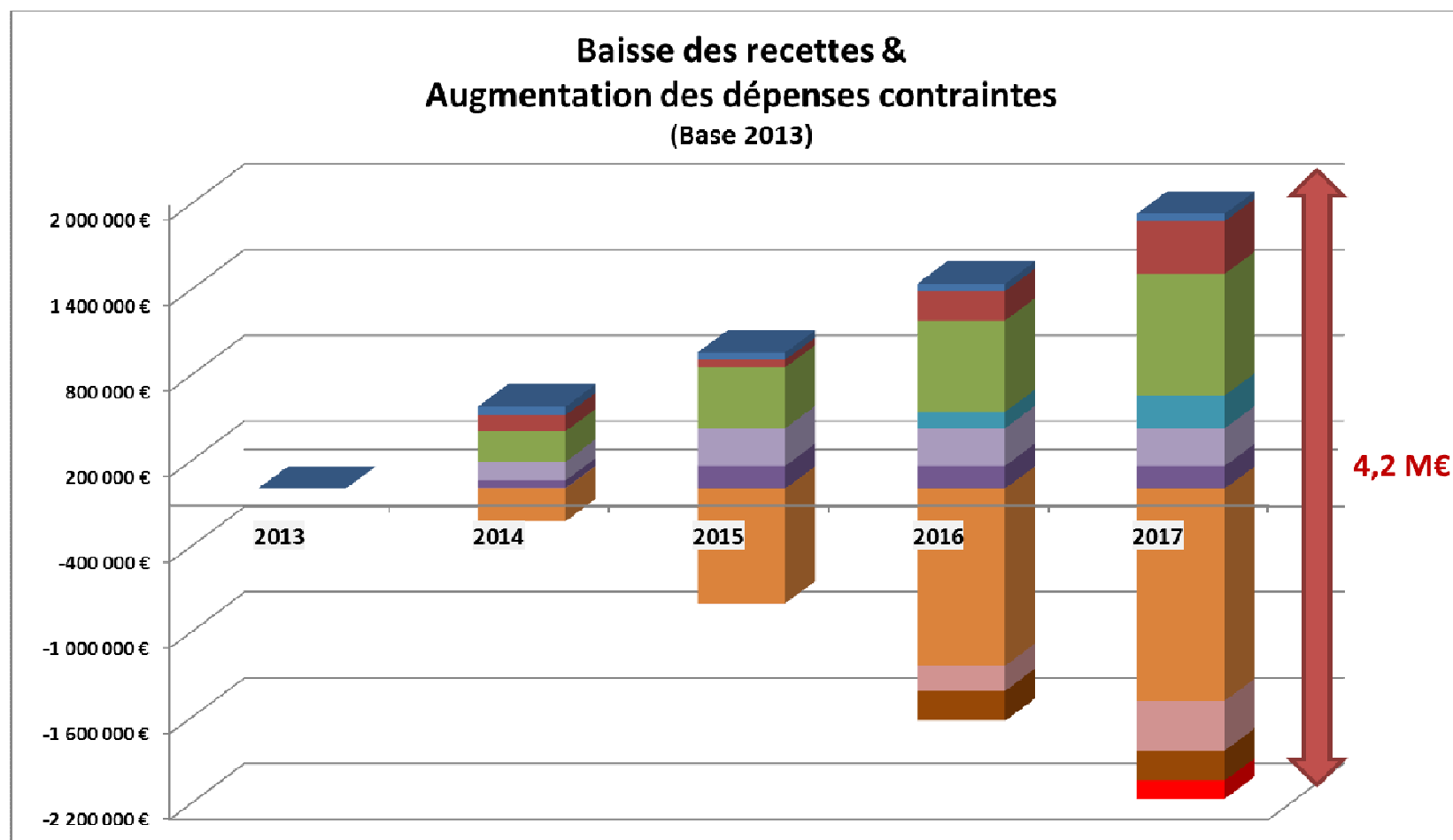
- Augmentation imposée par l'état de la masse salariale de 1,49 M€
- Impact de la réforme des rythmes scolaires : 160 K€
- Amende Loi DUFLOT (ou SRU) : 52 K€
- Monter en charge et réforme du FPIC : 370 K€

→ - 2.070 K€

IMPACT SUR LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (1/3)



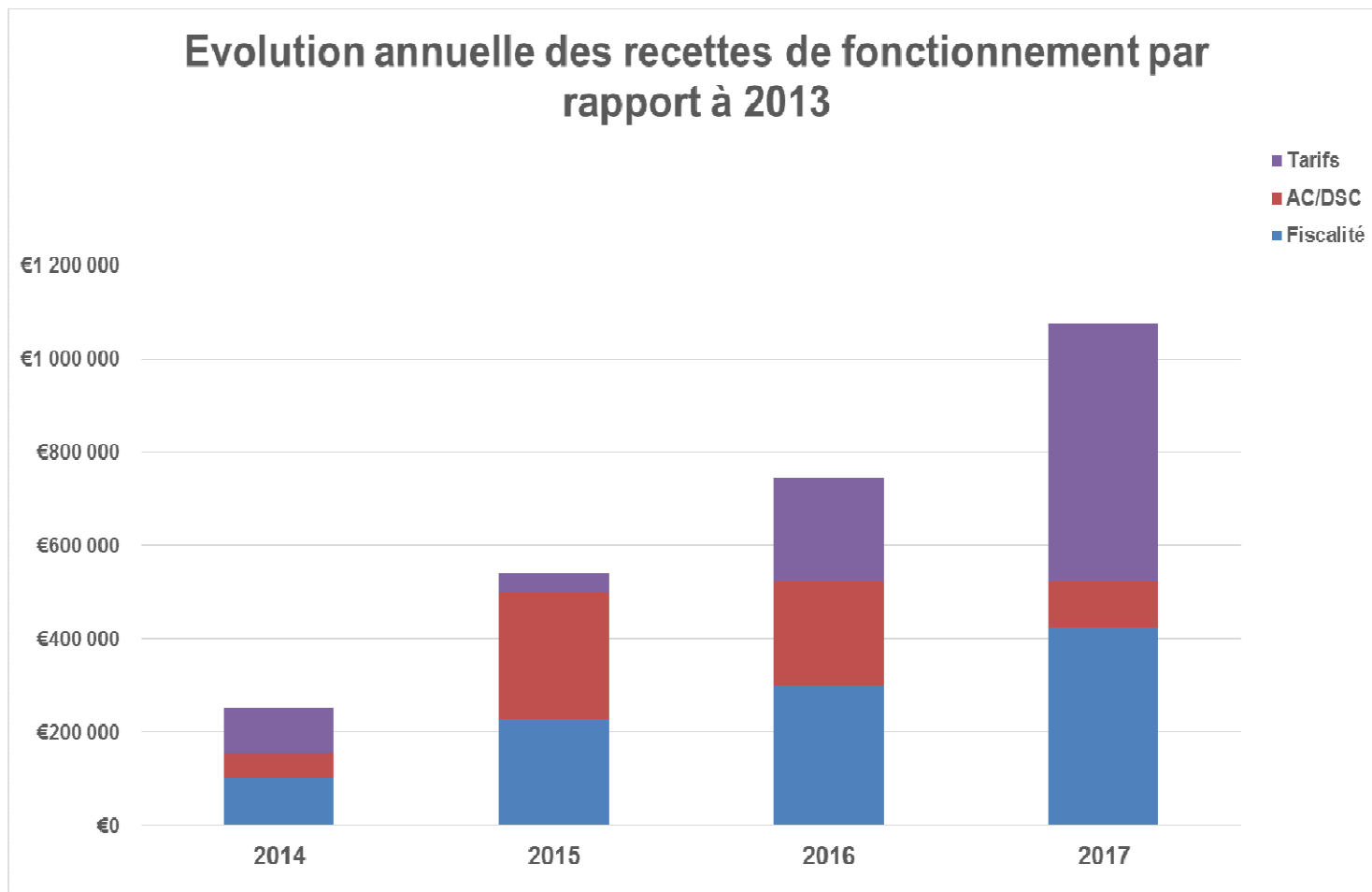
IMPACT SUR LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (2/3)



IMPACT SUR LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (3/3)

+ Résultat de fonctionnement 2013 :	2.200 K€
- Perte de résultat de fonctionnement depuis 2013 :	<u>- 4.240 K€</u>
= Re-calcul Résultat de fonctionnement 2013 :	- 2.040 K€
→ Résultat de fonctionnement escompté en 2017 :	+ 1.700 K€
Ecart 2013-2017 :	+3.740 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ADDITIONNELLES



DOB 2017 Carrières sur Seine

- L'augmentation des tarifs générera 550 K€ de recettes supplémentaires pour la ville en 2017.
- **Jusqu'à présent** la revalorisation des bases, sans augmentation du taux d'imposition, génère en moyenne 100 K€ de recettes supplémentaires par an
- Le passage en Communauté d'Agglo en 2015 nous fait bénéficier d'une recette additionnelle de la part de l'Interco d'env. 220 K€. Mais incertitude quant à la pérennité de ces recettes.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

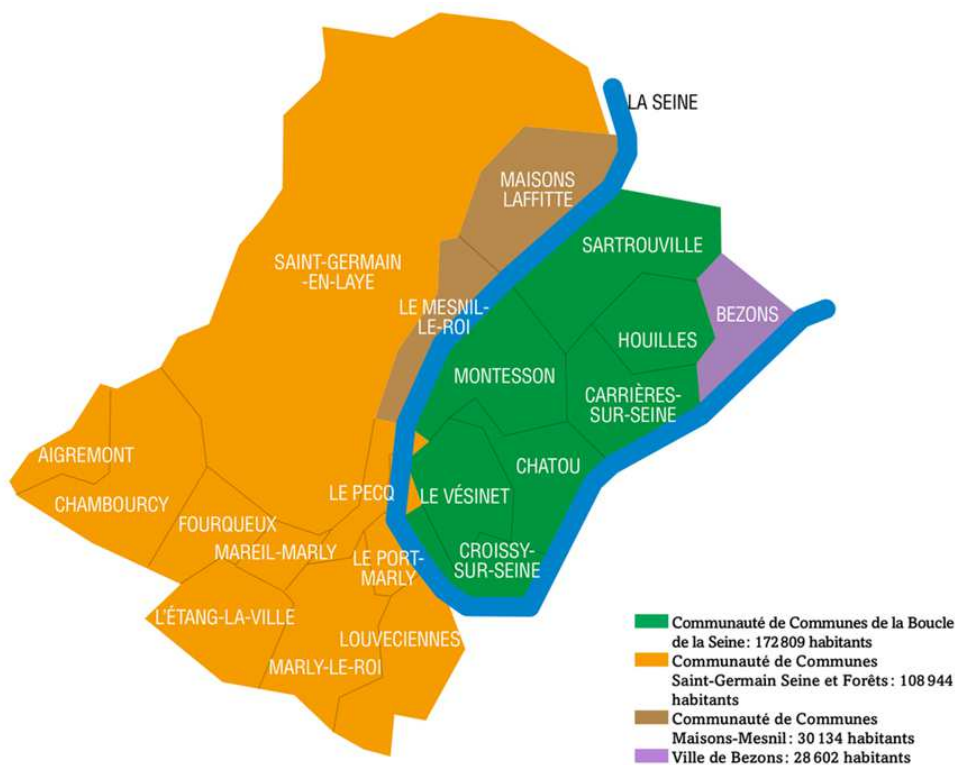
- **Tensions sur les recettes fiscales :**

- En baisse par rapport aux années précédentes, la **revalorisation forfaitaire des bases fiscales** est proposée à **+ 0,4% en loi de finances pour 2017** contre + 0,9% en 2016
- Impact négatif des **mécanismes d'exonération fiscale pour France Habitation** même si partiellement compensée par l'Etat
- Les opérations de destructions – reconstructions à la résidence des Alouettes sont actuellement dans leur **phase de déconstruction** c'est-à-dire des pertes de bases fiscales TF et TH en attendant de les retrouver lors des phases de reconstructions

- **Dotations globales de fonctionnement en baisse avant la réforme :**

- **Réduction de moitié de l'effort demandé aux collectivités** dans le cadre du plan de redressement des finances publiques
- Toutefois risque sur le calcul de la dotation de base de la dotation forfaitaire (part majoritaire de la DGF) qui est fonction de la population issue du recensement INSEE ; **la Ville a saisi l'INSEE sur cette question**
- Dans le cadre de la loi de finances pour 2017 différentes ponctions sur l'enveloppe de DGF ont un impact négatif sur la DGF perçue par la Ville :
 - **diminution de la progression des compléments de garantie**
 - **passage de 3 à 4 % de l'écrêtement de DGF pour les communes dont potentiel fiscal (Pf) par habitant > 75% Pf moyen**

FOCUS : PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES – AC / DSC (1/2)



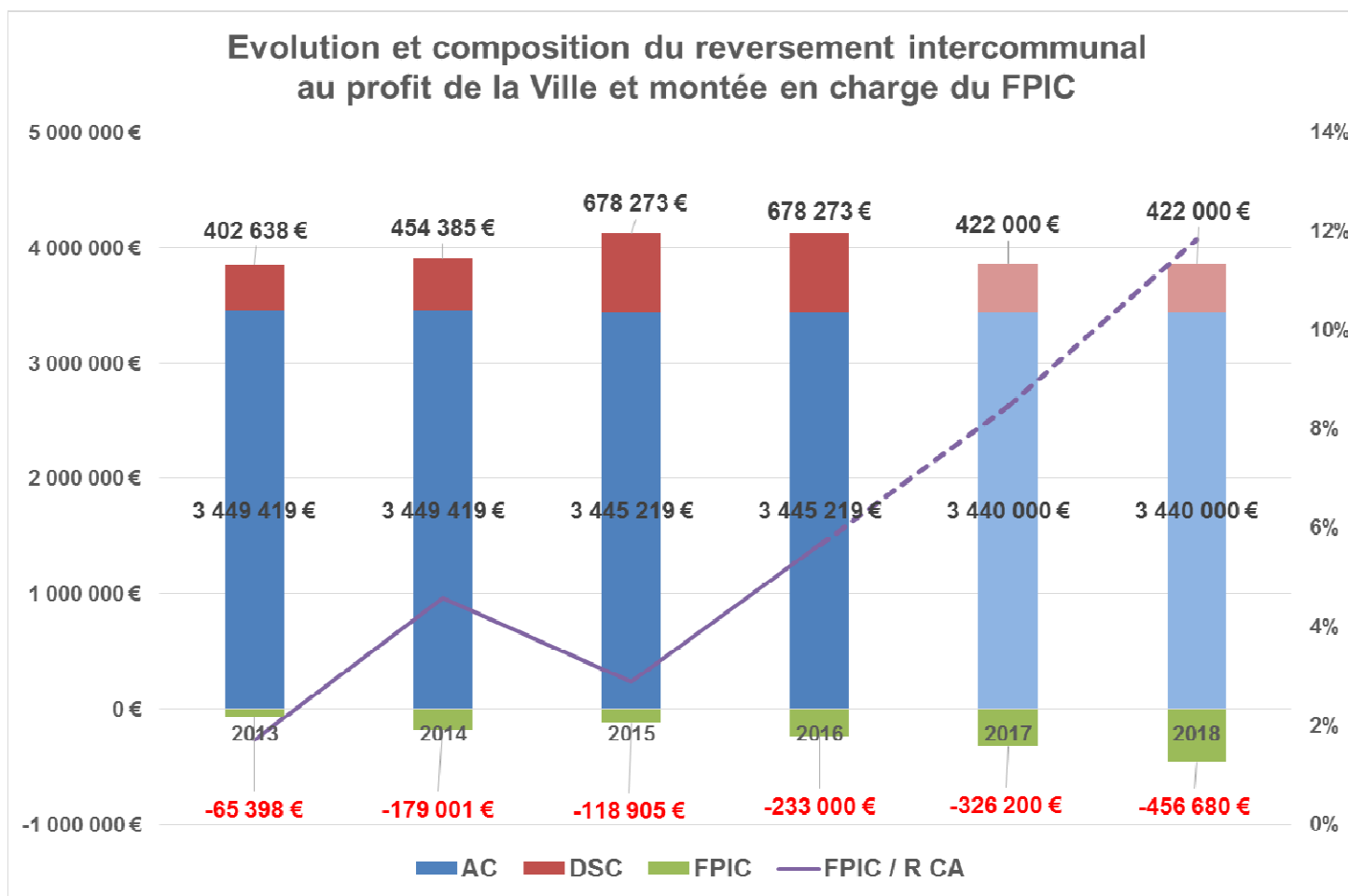
Depuis le 1^{er} janvier 2016 dans le cadre de la CASGBS des décisions financières ont eu lieu pour définir notamment la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ou encore pour décider d'une politique d'abattement communale en matière de taxe d'habitation

Au delà de ces points, les relations financières entre la Ville et la CA doivent s'établir au travers du **pacte fiscal et financier intercommunal** qui doit assurer un niveau de financement en adéquation avec le projet de ce nouveau territoire.

Ce pacte doit être signé avant le 31/12/2016

L'état des discussions actuelles impose d'être prudent quant au niveau de reversement à attendre de la CA, bénéficiaire principale de la fiscalité pesant sur les entreprises

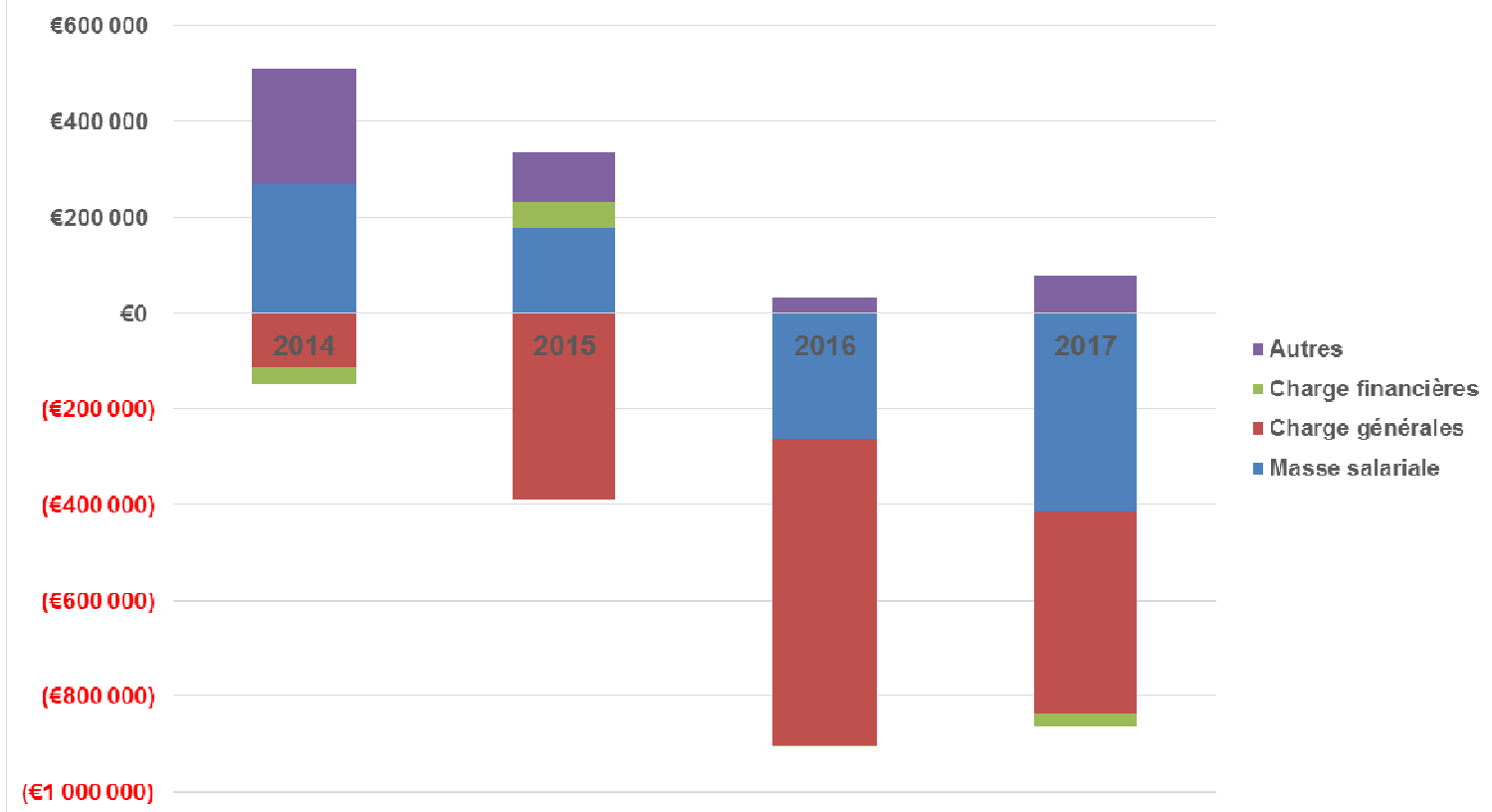
FOCUS : PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES – AC / DSC (2/2)



- Dès 2017, le retour à la répartition du FPIC dans le cadre du régime de droit commun devrait conduire à une perte estimée à -130k€
- L'incertitude sur la clef de répartition financière qui sera finalement adoptée par la CASGBS fait peser un risque financier sur le niveau de reversement attendu par la Ville

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement par rapport à 2013



DOB 2017 Carrières sur Seine

- La principale économie durable qui apparaît est constituée par l'effort et l'inversion de tendance sur **la masse salariale** qui depuis 2015 a entamé une phase baissière
- Les **charges générales** connaissent un net ralentissement sous l'effet d'économies réalisées mais aussi par le changement du mode de gestion de la crèche des Diablotins en 2015
- Les **charges financières** sont tendanciellement baissières hors impact négatif de la toxicité d'une partie de la dette

FOCUS : UNE MASSE SALARIALE EN DIMINUTION (1/3)

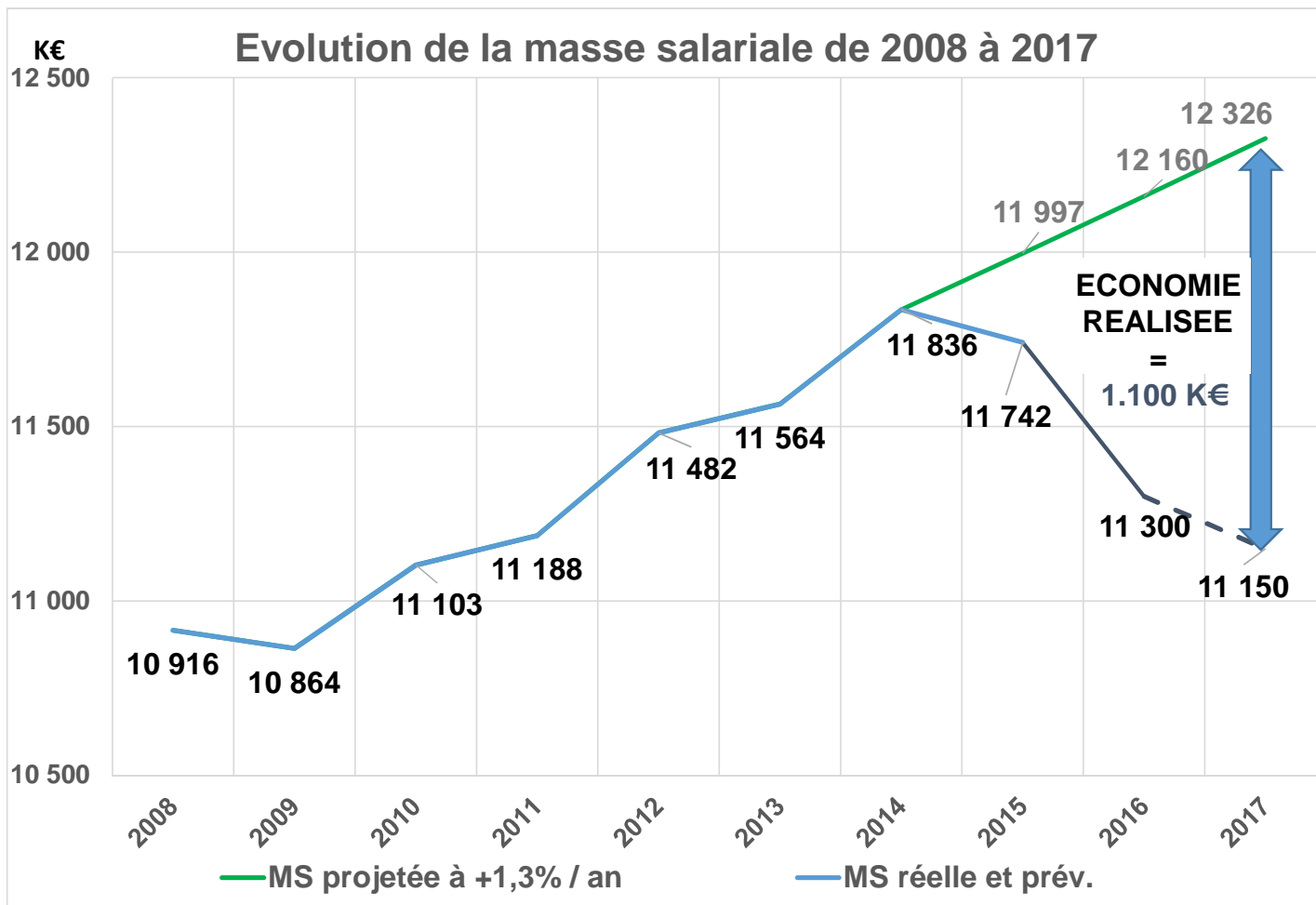
Mesures ayant un impact défavorable sur le budget RH et décidées par l'Etat :

- Réforme des cotisations retraite des fonctionnaires (2014) : hausse progressive et durable du % de cotisation payé par l'employeur
- Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (2014 et 2016) : refonte des grilles des agents en catégorie B et C et revalorisation du point d'indice des fonctionnaires applicables aux 3 catégories
- Transfert prime / point en vue de financer les retraites (2016) par intégration des primes dans le traitement indiciaire
- Mise en place du RIFSEEP (2017) : réorganisation du régime indemnitaire applicable à l'ensemble des agents de la Ville
- Glissement vieillesse technicité en tendance du fait des grilles d'avancement d'échelon

Mesures d'économies et de mutualisation décidées par la Ville :

- Mutualisation et réorganisation systématique : cimetière, service généraux, accueil et état civil, CCAS et petite enfance
- Passage en DSP des crèches Diablotins, Petit Prince et Chat Perché et fermeture de la crèche familiale
- Réforme pédagogique du conservatoire de musique
- Nouvelle procédure d'engagement et de contrôle des heures supplémentaires des agents de la Ville
- Suppression à terme en 2019 du congés retraite qui évite un tuilage de plusieurs mois lors des départs en retraite
- Projet d'externalisation de la restauration scolaire - rentrée 2017-2018
- Projet communal d'accueil et de guichet unique au service du client du service public

FOCUS : UNE MASSE SALARIALE EN DIMINUTION (2/3)

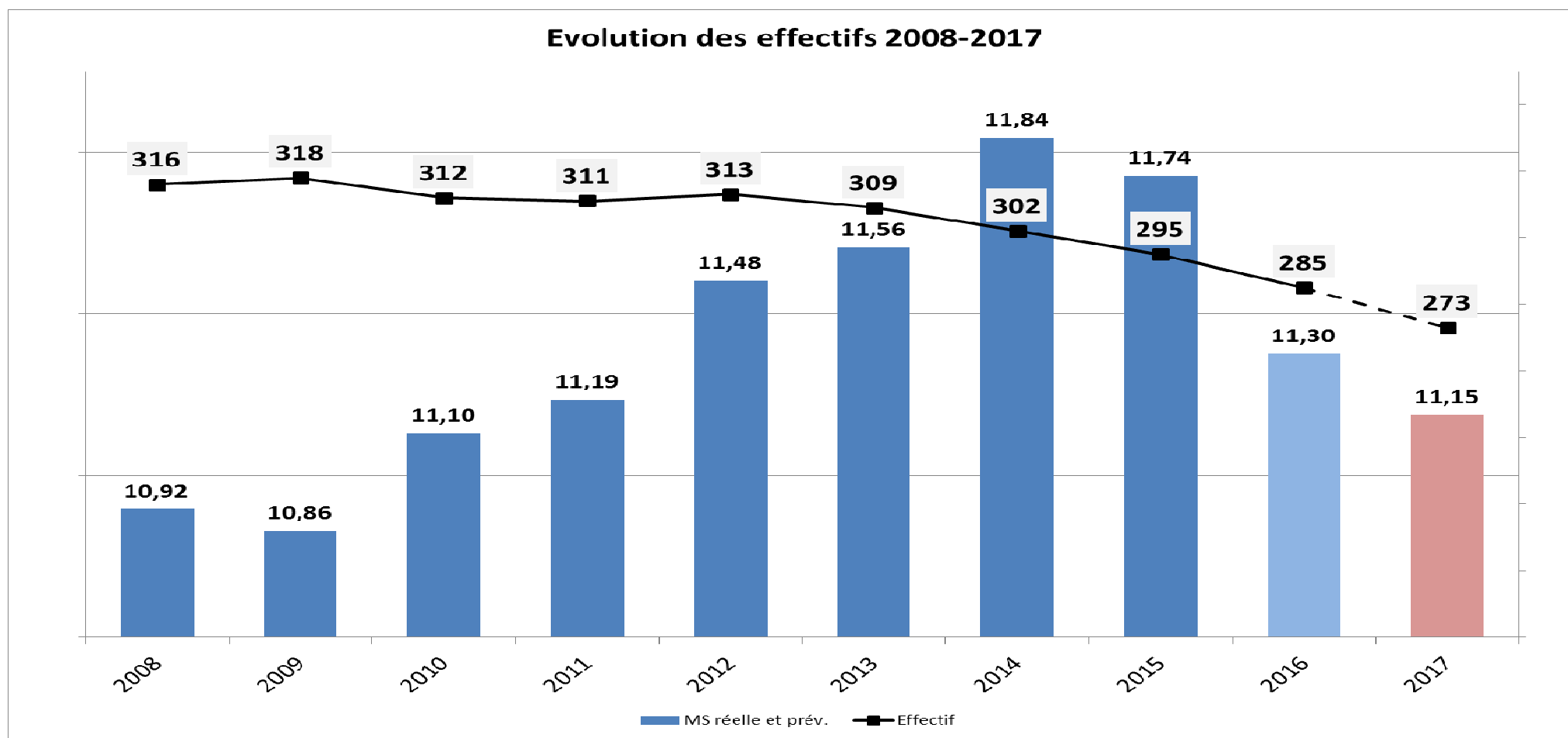


Depuis 2015, la masse salariale de la ville est en diminution sensible alors que le rythme de croissance annuelle est de +1,3% entre 2008 et 2014

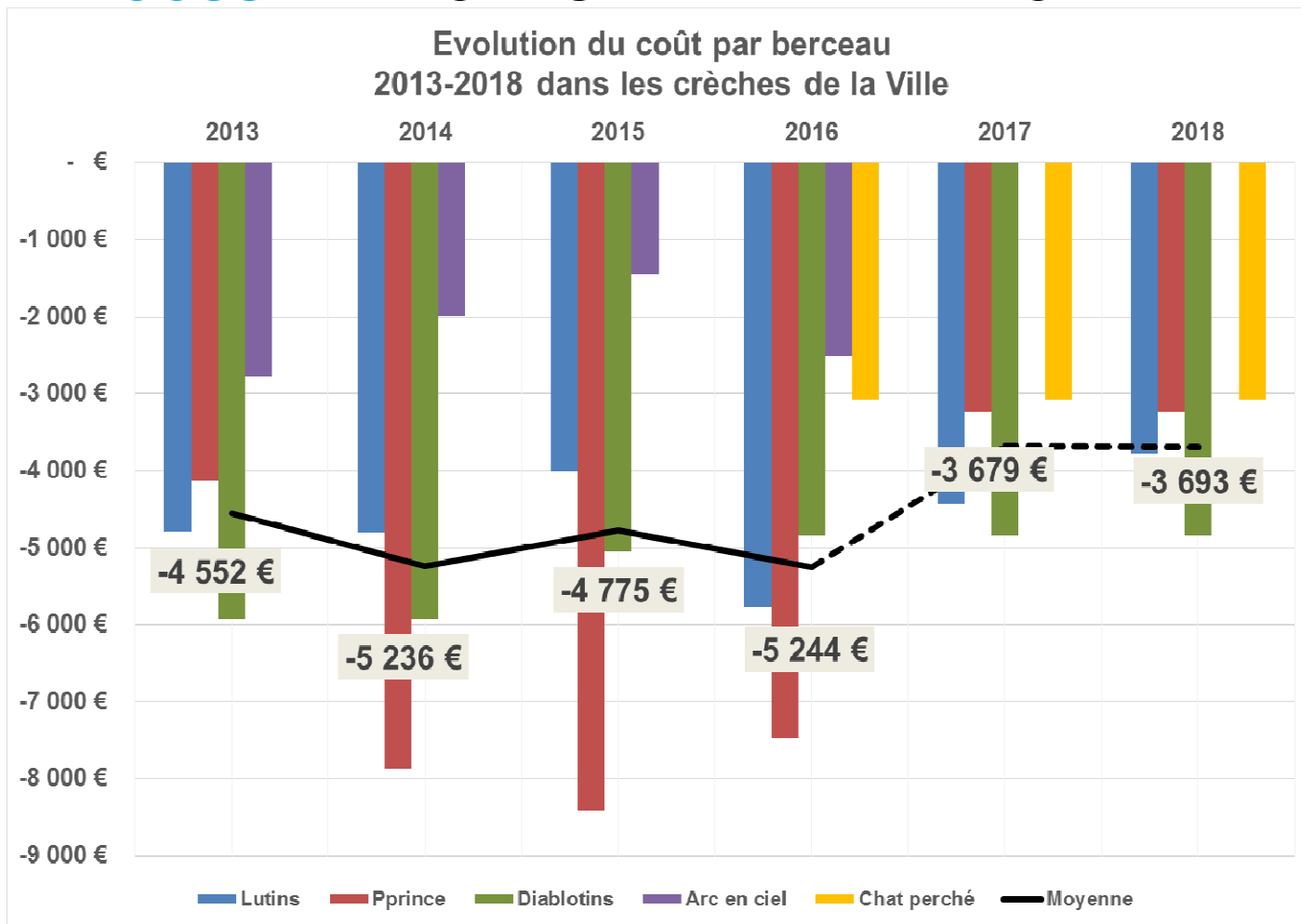
Cette diminution est d'autant plus notable que dans le même temps des mesures défavorables, extérieures à la Ville, ont impacté à la hausse le budget RH

Une fois retraité le passage en DSP de la crèche des Diablotins, **l'économie nette générée est de 900 K€**

FOCUS : DES EFFECTIFS EN BAISSSE (3/3)



FOCUS : IMPACT DSP PETITE ENFANCE



DOB 2017 Carrières sur Seine

La petite enfance a été largement impacté tant en gestion que financièrement :

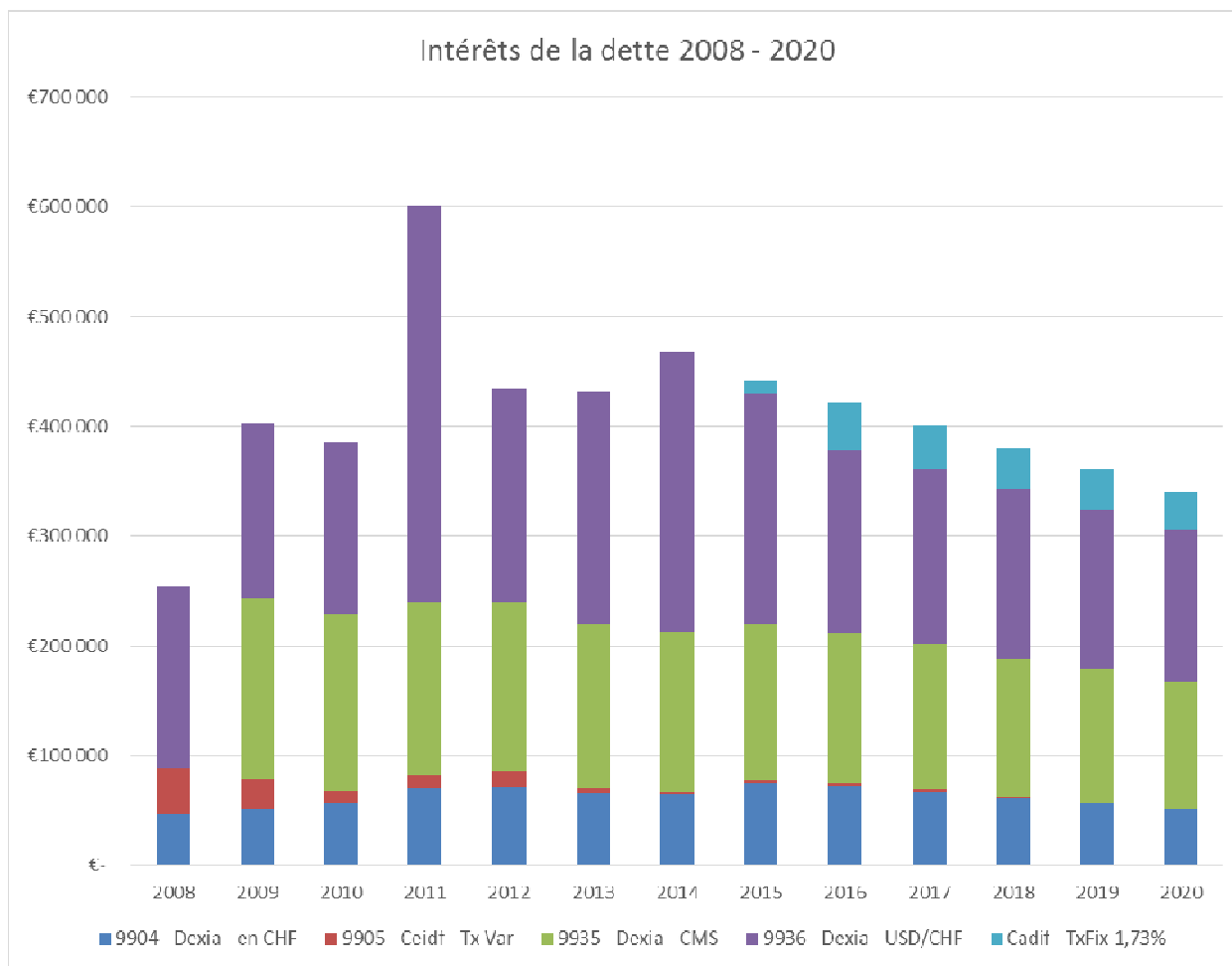
- Passage en DSP des crèches les Diablotins, le Petit Prince et le Chat perché
- Fermeture de la crèche familiale Arc en ciel à compter de septembre 2016

Malgré la suppression à partir de 2016 de la subvention du Département des Yvelines de 5,5 € par jour et par berceau, la Ville a pu réduire significativement son coût par berceau :

de 4.950 en moyenne sur 2013-2016
à 3.685 € en moyenne sur 2017-2018

A périmètre constant cela représente une économie de plus de 200.000 € annuellement

FOCUS : CHARGE DE LA DETTE



- **CRD au 1^{er} janvier 2017 : 9,377 M€, soit 614 € / habitant**
- **Taux moyen de dette de 4,27%** malgré 2 encours toxiques représentant 65% de l'encours de dette
- **Actualité emprunts toxiques :**
 - ✓ refus du fonds de soutien
 - ✓ **pourvoi en cassation de la Ville contre Dexia**
- Encours en parité de change USD/CHF qui reste sous haute vigilance même si le taux payé en 2016 s'est faiblement dégradé à 5,26% au lieu du 4,10% en taux initial, soit un surcoût de 37 k€

SYNTHESE SUR LE FONCTIONNEMENT POUR 2017

RECETTES				DEPENSES			
	Montant	Evolution / 2013	Perspective		Montant	Evolution / 2013	Perspective
Fiscalité	8.613.000 €	+ 5,2 %	F S	Dépenses RH	11.150.000 €	- 3,6 %	F
AC DSC	3.950.000 €	+2,5 %	D	Dépenses courantes	5.300.000 €	-7,4 %	D
DGF	1.440.000 €	- 50 %	DD	Dépenses financières	380.000 €	-5,2 %	D
Tarifs	2.580.000 €	+ 0,6 %	S	Autres	1.850.000 €	- 0,2 %	S
DMTO	820.000 €	- 9,5 %	D	<u>Perspective pour les finances de la Ville</u>			
FDPTP	175.000 €	- 66 %	DD	F : FAVORABLE (en recette = hausse, en dépense = baisse)			
Autres	775.000 €	- 22 %	D	S : STABLE			
				D : DEFAVORABLE (en recette = baisse, en dépense = hausse)			

TABLEAU DE BORD FINANCIER IMPACTANT L'INVESTISSEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	21 782 712 €	21 645 992 €	20 804 419 €	20 403 117 €	20 526 534 €
<i>dont DGF en baisse</i>	2 891 869 €	2 665 797 €	2 089 872 €	1 657 127 €	1 547 127 €
<i>dont FDPTP en voie de disparition</i>	524 388 €	528 637 €	523 937 €	349 291 €	174 646 €
<i>dont pertes de subventions</i>	210 000 €	210 000 €	210 000 €	- €	- €
Total DGF + FDPTP + Subventions	3 626 257 €	3 404 434 €	2 823 809 €	2 006 418 €	1 721 773 €
Dépenses de fonctionnement	19 583 235 €	19 943 818 €	18 978 664 €	19 007 257 €	18 836 725 €
Dépenses obligatoires	13 147 807 €	13 597 213 €	13 673 561 €	13 702 154 €	13 531 622 €
<i>dont RH chap. 012</i>	11 564 455 €	11 835 505 €	11 741 857 €	11 575 200 €	11 150 000 €
<i>dont intérêts de la dette chap. 66</i>	434 964 €	401 143 €	491 654 €	428 952 €	408 583 €
<i>dont DSP crèches</i>	- €	- €	126 667 €	293 333 €	500 000 €
<i>dont restauration scolaire</i>	588 000 €	617 000 €	620 000 €	620 000 €	600 000 €
Total Charges fixes	12 587 419 €	12 853 648 €	12 980 177 €	12 917 485 €	12 658 583 €
<i>dont pénalités SRU</i>	6 766 €	66 164 €	58 407 €	58 000 €	58 000 €
<i>dont péréquation FPIC</i>	65 398 €	179 001 €	118 905 €	215 000 €	301 000 €
<i>dont participation SDIS pompiers</i>	488 224 €	498 400 €	516 072 €	511 669 €	514 038 €
Total Charges externes	560 388 €	743 565 €	693 384 €	784 669 €	873 038 €
Autofinancement constaté / cible	2 199 477 €	1 702 175 €	1 825 755 €	1 395 860 €	1 689 809 €
<i>dont capital de la dette</i>	394 233 €	355 209 €	399 679 €	494 475 €	514 502 €
<i>dont dépenses d'entretien de patrimoine</i>	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €	900 000 €
<i>dont part consacrée au financement investissement</i>	905 244 €	446 966 €	526 076 €	1 385 €	275 307 €